

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 28 novembre 2018.

À la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 28 novembre 2018 à compter de 19h30 à la salle du conseil, située au 420, route 132 Ouest à Amqui.

Sont présents :

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Marcel Belzile (Sayabec)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Gino Canuel (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
M. Daniel Carrier (Saint-Noël)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Pierre D'Amours (Amqui)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Jean-Côme Lévesque (Saint-Léon-le-Grand)
M. André Fournier (Causapscal)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Jérémie Gagnon (Sainte-Irène)	M. Charles Poulin (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Gérard Grenier (Lac-au-Saumon)	M. Carol Poitras (Sainte-Florence)

ainsi que (comme 2<sup>e</sup> représentant) :

Mme Sylvie Blanchette (représentante Amqui)
M. Jimmy Bouillon (représentant Sayabec)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet.

Absences : M. Denis Viel (représentant Causapscal)

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier  
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint  
Mme Nathalie Lévesque, directrice du service de génie municipal  
M. André Blouin, directeur du service d'évaluation  
M. Bertin Denis, urbaniste, directeur du service d'aménagement et d'urbanisme  
M. Stéphane Pineault, directeur par intérim du service de développement

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **Résolution CM 2018-195                    concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 28 novembre 2018**

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Résolution CM 2018-196                    concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 28 novembre 2018**

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2018
4. Période de question de l'assistance
5. Présentation de la Chambre de Commerce de la MRC de La Matapédia
6. Communication du service d'aménagement et d'urbanisme - Entente intermunicipale en matière d'inspection avec la municipalité de Saint-Noël
7. Communication de génie municipal
  - 7.1. Adjudication de contrat d'entretien ménager au centre administratif et au palais de justice
  - 7.2. Révision de la programmation des travaux pour le transfert du revenu du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018
8. Modification du cycle triennal du rôle d'évaluation de la Ville d'Amqui – Demande au MAMH pour une modification législative
9. Adoption des prévisions budgétaires 2019 - MRC de La Matapédia
  - 9.1. Partie 1 - Budget de la MRC – partie commune à l'ensemble
  - 9.2. Partie 2 - Inspection municipale
  - 9.3. Partie 3 - Gestion des terres publiques intramunicipales (TPI)
  - 9.4. Partie 4 - Délégation gestion des terres publiques
  - 9.5. Partie 5 - Premiers répondants Secteur Est
  - 9.6. Partie 6 - Premiers répondants Secteur Ouest
  - 9.7. Partie 7 - Route Verte
  - 9.8. Partie 8 - Biomasse – Emprunt Fonds municipal Vert
  - 9.9. Partie 9 - Investissement parc éolien Lac-Alfred
  - 9.10. Partie 10 - Investissement parcs éoliens Régie Énergie BSL (Roncevaux et Nicolas-Riou)
  - 9.11. Territoires non organisés (TNO)

10. Règlement N° 2018-08, décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2019 – Dépôt du projet de règlement
11. Nominations
  - 11.1. Nomination du préfet suppléant
  - 11.2. Nomination des membres du comité administratif
  - 11.3. Nominations des représentants de la MRC sur les comités et organisations
12. Calendrier des séances 2019 du conseil de la MRC
13. Mise sur pied d'un comité de travail ou mandat au CA pour :
  - 13.1. Étude de la Convention de partage des redevances des parcs éoliens sur le territoire de la MRC de La Matapédia
  - 13.2. Étude de la mise en place d'un fonds d'investissement matapédien par l'utilisation du fonds de prévoyance des parcs éoliens du Bas-Saint-Laurent
  - 13.3. Étude de la mise en place d'un fonds pour une éventuelle contribution de la MRC aux organisations, activités, infrastructures à caractère régional
14. Déclaration d'intérêt pécuniaire du préfet – Dépôt
15. Présentation de la politique et plan d'action MADA
16. Correspondance
17. Période de questions de l'assistance
18. Autres sujets
  - 18.1. Prochaine rencontre du conseil – Séance ordinaire du 12 décembre 2018 à 19h30
  - 18.2. Résolution nommant un substitut lors des séances du conseil de la MRC - Rappel
  - 18.3. Projet de résolution - Accord États-Unis/Mexique/Canada
  - 18.4. Avis de motion - Règlement relatif à un emprunt pour la phase 3 du projet antigivre Wicetec – Parc éolien du Lac-Alfred
  - 18.5. Demande de la Chambre de commerce
19. Levée de la séance

Adoptée.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2018**

#### **Résolution CM 2018-197                    concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2018**

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2018. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le conseil en est dispensé de lecture.

Adoptée.

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

### **5. PRÉSENTATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA**

Madame Laurence Hallé et MM Éric Trudel et Sébastien Boulianne, administrateurs de la Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia, présentent aux membres du conseil les mandats et activités ainsi que le plan de partenariat de l'organisme. Leur demande consiste en une demande d'aide financière de l'ordre de 0.75 \$ par personne pour chacune des municipalités pour une somme globale de 13 946 \$ plus le loyer des espaces de travail fournis gratuitement par la MRC (4 465 \$). Une réponse est souhaitée le plus tôt possible.

### **6. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME - ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE D'INSPECTION AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NOËL**

#### **Résolution CM 2018-198                    autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale pour la fourniture de service en matière d'inspection municipale par la MRC de La Matapédia**

Considérant            que la MRC de La Matapédia offre aux municipalités locales qui la composent des services régionalisés en matière d'inspection en bâtiment et en environnement;

Considérant            que le mandat confié à la MRC de fournir des services d'inspection à une municipalité locale doit se faire par le biais d'une entente intermunicipale;

Considérant            que la municipalité de Saint-Noël et la MRC de La Matapédia désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., chapitre C-27.1) pour conclure une entente pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia.

En conséquence, sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Carol Poitras, il est résolu ce qui suit :

1. Que la MRC de La Matapédia autorise la conclusion d'une entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Noël pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite;
2. Que l'entente intermunicipale en matière d'inspection avec la municipalité de Saint-Noël prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019;
3. Que la préfète et le secrétaire adjoint sont autorisés à signer ladite entente intermunicipale pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

## 7. COMMUNICATION DE GÉNIE MUNICIPAL

### 7.1 Adjudication de contrat d'entretien ménager au centre administratif et au palais de justice

#### Résolution CM 2018-199                    **concernant l'adjudication d'entretien ménager du palais de justice et du centre administratif de la MRC de La Matapédia**

Considérant            que la MRC de La Matapédia a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 4 fournisseurs pour l'entretien ménager du palais de justice et du centre administratif;

Considérant            qu'elle a reçu trois (3) soumissions dans le cadre de cet appel d'offres, à savoir :

- Entreprises D. Lebrun inc.            36 677.03 \$
- Conciergerie d'Amqui                49 209.30 \$
- Saynet Services Ménagers            58 618.85 \$

Considérant            que l'octroi dudit contrat occasionne une dépense de moins de 100 000 \$ (taxes et tous frais applicables inclus) ;

Considérant            que, le cas échéant, tout membre du conseil de la MRC, le cas échéant, a déclaré tout conflit d'intérêt et toute situation de conflit d'intérêt potentiel et s'est retiré des délibérations et du vote sur le contrat à octroyer.

En conséquence, sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu :

1. d'octroyer le contrat d'entretien ménager du palais de justice et du centre administratif de la MRC de La Matapédia à Entreprises D. Lebrun inc. au montant de 36 677.03 \$ (incluant les taxes et tous frais applicables) pour une période d'un an avec deux (2) années d'option;
2. d'autoriser M. Mario Lavoie à signer pour et nom de la MRC de La Matapédia tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat.

Adoptée.

### 7.2 Révision de la programmation des travaux pour le transfert du revenu du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018

#### Résolution CM 2018-200                    **concernant la révision de la programmation des travaux pour le transfert de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec**

Considérant            que la MRC a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;

Considérant            que la MRC doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Considérant            que la MRC doit déposer au ministère une programmation de travaux complète au plus tard le 31 décembre 2018;

Considérant            que la MRC doit approuver le contenu et autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation finale de travaux afin d'obtenir le montant maximal de la contribution gouvernementale.

En conséquence, sur une proposition de M. Carol Poitras, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu :

1. Que la MRC s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
2. Que la MRC s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires, de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
3. Que la MRC approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation finale de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
4. Que la MRC s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
5. Que la MRC s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
6. Que la MRC atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles.

Adoptée.

## 8. MODIFICATION DU CYCLE TRIENNAL DU RÔLE D'ÉVALUATION DE LA VILLE D'AMQUI – DEMANDE AU MAMH POUR UNE MODIFICATION LÉGISLATIVE

### Résolution CM 2018-201 concernant une demande de modification législative relative au cycle triennal du rôle d'évaluation de la Ville d'Amqui

- Considérant que le cycle triennal de dépôt des rôles d'évaluation actuellement en vigueur fait en sorte que la charge de travail du personnel du service d'évaluation de la MRC de La Matapédia (OMRÉ) est disproportionnée d'une année à l'autre, tel que montré sur un tableau déposé au conseil montrant le nombre de dossiers de propriété par année selon la cédule actuelle et la cédule désirée;
- Considérant que pour équilibrer la charge de travail du personnel du service d'évaluation de la MRC de La Matapédia (OMRÉ) durant la période de trois ans au cours de laquelle les 19 rôles triennaux des municipalités et des TNO de la MRC doivent être préparés et déposés, il est proposé de modifier le cycle triennal du rôle d'évaluation foncière de la Ville d'Amqui;
- Considérant que la modification du cycle triennal de la Ville d'Amqui ferait en sorte que le nombre de dossiers de propriété se situerait entre 4 280, 4 354 et 4 968 pour chacune des trois années alors, que selon la cédule actuelle, le nombre de dossiers de propriété varie de 1 305, 4968 et 7 329 par année.
- Considérant que la MRC de La Matapédia s'est prévalu de l'article 72 de la *Loi sur la Fiscalité municipale* pour que le rôle d'évaluation foncière de la Ville d'Amqui actuellement en vigueur le soit pour l'année 2019, ce qui a comme impact que le prochain rôle à déposer en 2019 ne serait valide que pour 2 ans (2020 et 2021);
- Considérant que la Ville d'Amqui est favorable à ce que son rôle d'évaluation foncière qui est prévu être déposé en septembre 2019 soit pour le cycle triennal 2020, 2021 et 2022 et que ce cycle soit reconduit pour les rôles subséquents (2023-2024-2025 et suivants);
- Considérant qu'une demande doit être adressée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour une modification législative du gouvernement du Québec afin de modifier le cycle triennal du rôle d'évaluation de la ville d'Amqui.

En conséquence, sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu de demander à Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation, de présenter une modification législative au gouvernement du Québec afin que le cycle triennal du rôle d'évaluation foncière de la Ville d'Amqui soit modifié de façon à mieux répartir la charge de travail du personnel du service d'évaluation de la MRC de La Matapédia (OMRÉ) durant la période de trois ans au cours de laquelle les 19 rôles triennaux des municipalités et TNO de la MRC doivent être préparés et déposés.

La modification législative ferait que le rôle d'évaluation foncière de la Ville d'Amqui qui est prévu être déposé en septembre 2019 soit pour le cycle triennal 2020, 2021 et 2022 et que ce cycle soit reconduit pour les rôles subséquents (2023-2024-2025 et suivants).

Adoptée.

## 9. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 - MRC DE LA MATAPÉDIA

### 9.1. Partie 1 - Budget de la MRC commune à l'ensemble

#### Résolution CM 2018-202 concernant l'adoption de la partie 1 du budget de la MRC – Partie commune à l'ensemble

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 1, commune à l'ensemble, pour l'exercice financier 2019 de la MRC de La Matapédia, qui se résument comme suit :

REVENUS	Budget 2019	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus soldes disp.
			Municipalités	Autres	FDT	Autres	Intérêts	Autres	
<b>Partie 1 (commune à l'ensemble)</b>	-								
Gestion financière	323 885 \$	131 810 \$	23 150 \$	200 \$	20 500 \$	33 500 \$	25 100 \$	69 625 \$	20 000 \$
Législation et communication	389 457 \$	332 694 \$				50 763 \$		2 000 \$	4 000 \$
Palais de justice et centre administratif	495 738 \$	76 363 \$		164 410 \$	20 000 \$	189 210 \$		45 755 \$	
Programmes d'habitation	548 600 \$					548 600 \$			
Transport adapté et collectif	297 276 \$	65 000 \$			15 000 \$	217 276 \$			
Val-d'Irène	1 693 788 \$	55 000 \$		137 707 \$		621 081 \$		850 000 \$	30 000 \$
Développement social et soutien financier aux organismes	89 636 \$	54 111 \$			0 \$	27 500 \$			8 025 \$
Développement	1 549 197 \$	208 700 \$		29 092 \$	1 153 125 \$	0 \$		29 273 \$	129 007 \$
Révision PFM et MADA	69 938 \$	2 700 \$			13 246 \$	32 392 \$		21 600 \$	0 \$
Recrutement et rétention	79 684 \$			7 100 \$		40 584 \$			32 000 \$
Redevances parcs éoliens	609 675 \$							609 675 \$	0 \$
Entente développement culturel - 2	82 827 \$	9 000 \$			10 000 \$	47 698 \$		9 000 \$	7 129 \$
Évaluation et géomatique	594 324 \$	456 205 \$	110 000 \$			27 119 \$		1 000 \$	0 \$
Aménagement	258 051 \$	70 600 \$	28 000 \$	300 \$	140 250 \$	18 901 \$			0 \$
Urbanisme	32 774 \$	0 \$	32 774 \$			0 \$			
Gestion des cours d'eau	18 310 \$	10 617 \$							7 693 \$
Génie municipal	1 221 659 \$	59 159 \$	1 137 500 \$	0 \$		20 000 \$			5 000 \$
Gestion des matières résiduelles	1 473 338 \$	1 383 349 \$				0 \$		78 763 \$	11 226 \$
Inforoute, informatique et téléphonie IP	136 275 \$	72 775 \$		50 200 \$		0 \$			13 300 \$
Génie forestier	10 000 \$	5 000 \$		5 000 \$					0 \$
Sécurité incendie	1 493 118 \$	1 182 343 \$		132 000 \$		107 775 \$		1 000 \$	70 000 \$
Sécurité civile	56 185 \$	32 125 \$				18 120 \$			5 940 \$
<b>Total partie 1</b>	<b>11 523 735 \$</b>	<b>4 207 551 \$</b>	<b>1 331 424 \$</b>	<b>526 009 \$</b>	<b>1 372 121 \$</b>	<b>2 000 519 \$</b>	<b>25 100 \$</b>	<b>1 717 691 \$</b>	<b>343 320 \$</b>

## DÉPENSES

	Budget 2019	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
<b>Partie 1 (commune à l'ensemble)</b>												
Gestion financière	323 885 \$	263 760 \$	9 150 \$	800 \$	35 925 \$	1 600 \$	400 \$	3 300 \$	1 200 \$	6 500 \$	1 000 \$	250 \$
Législation et communication	389 457 \$	283 082 \$	45 250 \$	600 \$	21 625 \$	1 700 \$	500 \$	3 000 \$	8 500 \$	24 200 \$	1 000 \$	
Palais de justice et centre administratif	495 738 \$			0 \$	48 973 \$		70 720 \$	3 100 \$		61 800 \$		311 145 \$
Programmes d'habitation	548 600 \$		285 \$		52 200 \$			115 \$		496 000 \$		
Transport adapté et collectif	297 276 \$									297 276 \$		
Val-d'Irène	1 693 788 \$				860 444 \$					10 000 \$	38 000 \$	785 344 \$
Développement social et soutien financier aux organismes	89 636 \$									89 636 \$		
Développement	1 549 197 \$	794 821 \$	31 250 \$	200 \$	10 475 \$	5 000 \$	250 \$	5 000 \$	4 250 \$	696 451 \$	1 500 \$	
Révision PFM et MADA	69 938 \$	53 038 \$	11 500 \$					4 400 \$	1 000 \$			
Recrutement et rétention	79 684 \$	61 920 \$	14 400 \$	500 \$	500 \$			450 \$	1 500 \$	414 \$		
Développement éolien	609 675 \$		0 \$		44 125 \$					565 550 \$		
Entente développement culturel - 2	82 827 \$									82 827 \$		
Évaluation et géomatique	594 324 \$	406 004 \$	8 700 \$	1 000 \$	171 735 \$	1 135 \$	500 \$	2 250 \$	2 000 \$		1 000 \$	
Aménagement	258 051 \$	241 047 \$	3 700 \$	1 500 \$	6 274 \$	2 630 \$		1 100 \$	800 \$		1 000 \$	
Urbanisme	32 774 \$	31 374 \$	200 \$		1 000 \$	100 \$	0 \$	0 \$	100 \$	0 \$	0 \$	
Gestion des cours d'eau	18 310 \$	0 \$	1 650 \$		16 500 \$	160 \$		0 \$				0 \$
Génie municipal	1 221 659 \$	1 079 863 \$	38 600 \$	3 000 \$	31 046 \$	7 900 \$	5 700 \$	14 500 \$	7 250 \$		33 800 \$	0 \$
Gestion des matières résiduelles	1 473 338 \$				1 473 138 \$			200 \$				
Inforoute, informatique et téléphonie IP	136 275 \$		23 075 \$		83 300 \$			8 400 \$			21 500 \$	0 \$
Génie forestier	10 000 \$	9 500 \$	500 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$			0 \$
Sécurité incendie	1 493 118 \$	594 876 \$	106 400 \$	167 478 \$	161 420 \$	1 750 \$	103 267 \$	71 900 \$	10 000 \$	15 867 \$	25 000 \$	235 160 \$
Sécurité civile	56 185 \$	50 560 \$	2 670 \$	1 035 \$	1 000 \$	70 \$	0 \$	700 \$	150 \$			
<b>Total partie 1</b>	<b>11 523 735 \$</b>	<b>3 869 845 \$</b>	<b>297 330 \$</b>	<b>176 113 \$</b>	<b>3 019 680 \$</b>	<b>22 045 \$</b>	<b>181 337 \$</b>	<b>118 415 \$</b>	<b>36 750 \$</b>	<b>2 346 521 \$</b>	<b>123 800 \$</b>	<b>1 331 899 \$</b>

Adoptée.

**9.2. Partie 2 - Inspection municipale****Résolution CM 2018-203 concernant l'adoption de la partie 2 du budget de la MRC – Inspection municipale**

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 2, inspection municipale, pour l'exercice financier 2019 de la MRC de La Matapédia, qui se résument comme suit :

REVENUS	Budget 2019	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus soldes disp.
			municipalités	Autres	FDT	Autres	Intérêts	Autres	
<b>Partie 2 - Inspection municipale</b>	236 199 \$	228 202 \$		0 \$					7 997 \$

DÉPENSES	Budget 2019	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et Frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
<b>Partie 2 - Inspection municipale</b>	236 199 \$	203 719 \$	13 800 \$	200 \$	12 045 \$	1 235 \$	0 \$	2 200 \$	2 500 \$		500 \$	

Adoptée.

**9.3. Partie 3 - Gestion des TPI****Résolution CM 2018-204 concernant l'adoption de la partie 3 du budget de la MRC – Gestion des terres publiques intramunicipales**

Sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Jean-Côme Lévesque, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 3, terres publiques intramunicipales (TPI), pour l'exercice financier 2019 de la MRC de La Matapédia, qui se résument comme suit :

REVENUS	Budget 2019	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus soldes disp.
			municipalités	Autres	FDT	Autres	Intérêts	Autres	
<b>Partie 3 - Terres publiques intramunicipales (TPI)</b>	573 211 \$			76 000 \$		75 211 \$	5 000 \$	392 000 \$	25 000 \$

DÉPENSES	Budget 2019	Salaire et av. sociaux	Comm. et transport	Location équip.+locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
<b>Partie 3 - Terres publiques intramunicipales (TPI)</b>	573 211 \$	154 111 \$	4 650 \$	500 \$	4 450 \$	27 200 \$	200 \$	1 700 \$	400 \$	379 000 \$	1 000 \$	

Adoptée.

#### 9.4. Partie 4 - Délégation gestion foncière des terres publiques

##### **Résolution CM 2018-205** concernant l'adoption de la partie 4 du budget de la MRC – Délégation gestion des terres publiques

Sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 4, délégation de la gestion foncière des terres publiques, pour l'exercice financier 2019 de la MRC de La Matapédia, qui se résume comme suit :

REVENUS	Budget 2019	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus soldes disp.
			municipalités	Autres	FDT	Autres	Intérêts	Autres	
<b>Partie 4 - Délégation gestion terres publiques</b>	69 600 \$			69 600 \$					0 \$

DÉPENSES	Budget 2019	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip. +locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette

Adoptée.

#### 9.5. Partie 5 - Premiers répondants Secteur Est

##### **Résolution CM 2018-206** concernant l'adoption de la partie 5 du budget de la MRC – Premiers répondants secteur Est

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. André Fournier, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 5, premiers répondants secteur Est, pour l'exercice financier 2019 de la MRC de La Matapédia, qui se résume comme suit :

REVENUS	Budget 2019	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus soldes disp.
			municipalités	Autres	FDT	Autres	Intérêts	Autres	
<b>Partie 5 - Premiers répondants - Secteur Est</b>	17 580 \$	0 \$							17 580 \$

DÉPENSES	Budget 2019	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip. +locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette

Adoptée.

#### 9.6. Partie 6 - Premiers répondants Secteur Ouest

##### **Résolution CM 2018-207** concernant l'adoption de la partie 6 du budget de la MRC – Premiers répondants secteur Ouest

Sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 6, premiers répondants secteur Ouest, pour l'exercice financier 2019 de la MRC de La Matapédia, qui se résume comme suit :

REVENUS	Budget 2019	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus soldes disp.
			municipalités	Autres	FDT	Autres	Intérêts	Autres	
<b>Partie 6 - Premiers répondants - Secteur Ouest</b>	26 745 \$	15 045 \$						5 000 \$	6 700 \$

DÉPENSES	Budget 2019	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip. +locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette

Adoptée.

#### 9.7. Partie 7 - Route Verte

##### **Résolution CM 2018-208** concernant l'adoption de la partie 7 du budget de la MRC – Route verte

Sur une proposition de M. André Fournier, appuyée par M. Carol Poitras, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 7, Route Verte, pour l'exercice financier 2019 de la MRC de La Matapédia, qui se résume comme suit :

REVENUS	Budget 2019	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus soldes disp.
			municipalités	Autres	FDT	Autres	Intérêts	Autres	
<b>Partie 7 - Route Verte</b>	175 002 \$	47 398 \$				127 604 \$			0 \$

DÉPENSES	Budget 2019	Salaire et av. sociaux	Communication et Transport	Location équip. +locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
	<b>Partie 7 - Route Verte</b>	175 002 \$				21 985 \$		53 610 \$				

Adoptée.

### 9.8. Partie 8 – Biomasse – Emprunt Fonds municipal Vert

#### Résolution CM 2018-209 concernant l'adoption de la partie 8 du budget de la MRC – Emprunt Fonds municipal vert

Sur une proposition de M. Jean-Côme Lévesque, appuyée par M. Jérémie Gagnon, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 8, Biomasse – Emprunt Fonds municipal Vert, pour l'exercice financier 2019 de la MRC de La Matapédia, qui se résument comme suit :

REVENUS	Budget 2019	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus soldes disp.
			municipalités	Autres	FDT	Autres	Intérêts	Autres	
<b>Partie 8 - Biomasse - Fonds Municipal Vert</b>	51 841 \$	51 841 \$							

DÉPENSES	Budget 2019	Salaire et av. sociaux	Comm. et transport	Location équip. +locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
	<b>Partie 8 -Biomasse - Fonds Municipal Vert</b>	51 841 \$										

Adoptée.

### 9.9. Partie 9 - Investissement parc éolien Lac-Alfred

#### Résolution CM 2018-210 concernant l'adoption de la partie 9 du budget de la MRC – Investissement parc éolien Lac-Alfred

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 9, Investissement parc éolien du Lac-Alfred, pour l'exercice financier 2019 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

REVENUS	Budget 2019	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus soldes disp.
			municipalités	Autres	FDT	Autres	Intérêts	Autres	
<b>Partie 9 - Investissements Lac-Alfred</b>	5 411 500 \$						0 \$	5 411 500 \$	

DÉPENSES	Budget 2019	Salaire et av. sociaux	Comm. et transport	Location équip. +locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
	<b>Partie 9 – Investissement Lac-Alfred</b>	5 411 500 \$									429 500 \$	

Adoptée.

### 9.10. Partie 10 - Investissement parcs éoliens du Bas-St-Laurent (Roncevaux et Nicolas-Riou),

#### Résolution CM 2018-211 concernant l'adoption de la partie 10 du budget de la MRC – Investissement parcs éoliens Régie Énergie BSL (Roncevaux et Nicolas-Riou)

Sur une proposition de M. Gino Canuel, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 10, Investissement parcs éoliens du Bas-St-Laurent (Roncevaux et Nicolas-Riou), pour l'exercice financier 2019 de la MRC de La Matapédia, qui se résument comme suit :

REVENUS	Budget 2019	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus soldes disp.
			municipalités	Autres	FDT	Autres	Intérêts	Autres	
<b>Partie 10 - Investissements projets éoliens BSL (Ronceveau et Nicolas-Riou)</b>	705 095 \$							705 095 \$	

DÉPENSES	Budget 2019	Salaire et av. sociaux	Comm. et transport	Location équip. +locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Repas et frais comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
	<b>Partie 10 - Investissements projets éoliens BSL (Ronceveau et Nicolas-Riou)</b>	705 095 \$									705 095 \$	

Adoptée.

9.11. Budget 2019 - Territoires non organisés (TNO)**Résolution CM 2018-212** concernant l'adoption du budget des territoires non organisés de la MRC de La Matapédia

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour les territoires non organisés (TNO) pour l'exercice financier 2019 de la MRC de La Matapédia, qui se résument comme suit :

<b>REVENUS</b>	<b>Budget 2019</b>
Taxes générales	337 318 \$
Article 208	10 330 \$
Taxe spéciale Lac Huit Mille	2 300 \$
Taxe spéciale Routhierville - déneigement	3 250 \$
Taxe spéciale SLM (entente déneigement)	13 600 \$
Compensation/écoles	3 600 \$
Compensation terres publiques	42 373 \$
Péréquation	9 615 \$
Droits mutations et supplétif	2 000 \$
Intérêts arriérés de taxes	250 \$
Intérêts banque	5 000 \$
Revenus gestion des baux SLM	15 500 \$
Autres revenus	1 400 \$
Revenus vs permis	850 \$
Subvention FDT projet SLM	
Subv. Prise en charge réseau routier	22 618 \$
Subvention entretien passage à niveau	3 600 \$
Surplus affecté	38 227 \$
Surplus affecté vs facture CN	
Subvention taxe d'accise (TECQ)	21 944 \$
Subvention taxe d'accise (TECQ) passage à niveau	
<b>Total</b>	<b>533 775 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>	
Salaire régulier	61 214 \$
Contribution employeur	12 246 \$
Déplacement	6 740 \$
Poste	1 300 \$
Téléphone	200 \$
Aliments/boisson	400 \$
Avis publics	1 000 \$
Inspecteur municipal	26 502 \$
Inspection éoliennes	
Services scientifiques et génie	15 000 \$
Services juridiques	1 000 \$
Vérification	3 500 \$
Contrat service informatique	1 800 \$
Évaluation municipale	19 970 \$
Services professionnels aménagement	22 350 \$
Assurance-incendie	0 \$
Assurance-responsabilité	2 250 \$
Cautionnement	225 \$
Formation	
Police - SQ	52 000 \$
Matières résiduelles	6 500 \$
Cotisation	800 \$
Voirie - entretien chemins	20 000 \$
Voirie - amélioration chemins/CERF	10 000 \$
Voirie - taxe accise	21 944 \$
Remise centre administratif - taxe accise	
Frais d'exploitation centre administratif	3 000 \$
Entretien chemins hiver Routhierville	77 100 \$
Entretien chemins hiver SLM	13 600 \$
Entretien passage à niveau	3 600 \$
Réfection passage à niveau CN	
Entretien ameublement et équipement	500 \$
Fournitures et photocopies	2 000 \$
Éclairage	250 \$
Frais banque	200 \$
Quote-part MRC	115 650 \$
Essence	
Immobilisations	5 000 \$
Parc SLM	19 504 \$
Urbanisme	
Gestion des baux SLM	6 430 \$
<b>Total</b>	<b>533 775 \$</b>

Adoptée.



10. **RÈGLEMENT N° 2018-08 DÉCRÉTANT LES RÉPARTITIONS, TARIFICATIONS ET TAUX DE TAXES RELATIFS AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA ET DES TNO POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

**Résolution CM 2018-213** concernant le dépôt du projet de règlement N° 2018-08 décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2019

Sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu d'autoriser le dépôt du projet de règlement N° 2018-08 décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2019.

Adoptée.

11. **NOMINATIONS**

11.1 **Nomination du préfet suppléant**

En vertu de l'article 198 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de l'article 210.29.2 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (chapitre O-9), Mme Chantale Lavoie, préfet élu, désigne M. Martin Landry à titre de préfet suppléant de la MRC.

11.2 **Nomination des membres du comité administratif**

**Résolution CM 2018-214** concernant la méthode de nomination des membres du comité administratif

Sur une proposition de M. Daniel Carrier, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu que le comité administratif soit composé des personnes suivantes :

- Le préfet;
- Le préfet-suppléant;
- Le maire de la Ville de Causapscal
- Le maire de la Ville d'Amqui
- Le maire de la municipalité de Sayabec
- Un maire parmi les municipalités de Saint-Moïse, Saint-Damase, Saint-Cléophas, Saint-Noël, Val-Brillant, Saint-Tharcisus et Saint-Vianney et;
- Un maire parmi les municipalités de Sainte-Irène, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, Lac-au-Saumon, Albertville, Sainte-Florence, Sainte-Marguerite-Marie et Saint-Alexandre-des-Lacs.

Adoptée.

**Résolution CM 2018-215** concernant la nomination du comité administratif

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Carol Poitras, il est résolu de nommer les personnes suivantes sur le comité administratif de la MRC, à savoir :

1. Mme Chantale Lavoie, préfet
2. Mme Marlène Landry
3. M. Martin Landry, préfet-suppléant
4. M. Marcel Belzile
5. M. Pierre D'Amours
6. M. André Fournier
7. M. Georges Guénard

Adoptée.

11.3 **Nominations des représentants de la MRC sur les comités et organisations**

**Résolution CM 2018-216** concernant la nomination de représentants de la MRC sur des comités ou commissions de la MRC

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu de nommer les personnes suivantes sur les comités ou commissions de la MRC :

COMITÉS	REPRÉSENTANTS DE LA MRC
<b>Bureau des délégués</b>	- Mme Chantale Lavoie (préfet d'office) - M. Jean-Paul Bélanger - M. Jean-Marc Dumont
<b>Comité communications</b>	- Mme Chantale Lavoie (préfet d'office) - Mme Marlène Landry - M. Jean-Paul Bélanger - M. Martin Landry - M. Jean-Marc Dumont
<b>Comité consultatif agricole</b>	- M. Carol Poitras - M. Martin Landry - M. Paul Lepage

COMITÉS	REPRÉSENTANTS DE LA MRC
Comité consultatif en urbanisme	- M. Paul Lepage - M. Jean-Côme Lévesque
Comité consultatif en culture et patrimoine	- M. Gérard Grenier
Comité de développement	- Mme Chantale Lavoie (préfet d'office) - M. Marcel Belzile - M. Pierre D'Amours
Comité multiresources	- Mme Chantale Lavoie - M. Carol Poitras
Comité de sécurité publique	- M. Marcel Belzile - M. Pierre D'Amours - M. André Fournier - M. Jacques Pelletier
Société d'énergie de La Matapédia (Investissement Lac-Alfred)	- Mme Chantale Lavoie - M. Pierre D'Amours - M. Gino Canuel - M. Jean-Marc Dumont - M. Mario Lavoie

Adoptée.

**Résolution CM 2018-217** concernant la nomination de représentants de la MRC sur des comités ou des organisations externes

Sur une proposition de M. Carol Poitras, appuyée par M. Marcel Belzile, il est résolu de nommer les personnes suivantes sur les organismes partenaires de la MRC :

ORGANISATIONS	REPRÉSENTANTS DE LA MRC
Centre d'appels d'urgence région Est-du-Québec (CAUREQ)	- M. Martin Landry
Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent	- Mme Chantale Lavoie (d'office)
Comité accessibilité	- M. Pierre D'Amours
Comité Vigie Santé de La Matapédia	- M. Pierre D'Amours - M. André Fournier
Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène	- M. Pierre D'Amours - M. Daniel Carrier - M. Joël Tremblay
Corporation de gestion des rivières Matapédia et Patapédia	- M. André Fournier
Écosite de La Matapédia	- M. Georges Guénard - M. Nelson Pilote
Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche	- Mme Marlène Landry
Organisme de bassin versant du Nord-Est	- M. Jean-Marc Dumont
Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli	- Mme Chantale Lavoie (d'office) - M. Pierre D'Amours (d'office)
Régie de l'énergie du Bas-Saint-Laurent	- Mme Chantale Lavoie
Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis	- M. Jean-Marc Dumont - M. Georges Guénard - M. Pierre D'Amours
Société d'aide au développement des collectivités (SADC)	- M. Jean-Marc Dumont
Table des préfets du Bas-Saint-Laurent	- Mme Chantale Lavoie (d'office)
Transport adapté et collectif La Caravelle Inc.	- M. Paul Lepage
Véloroute Desjardins de La Matapédia	- M. Paul Lepage - M. André Fournier
FARR	- Mme Chantale Lavoie (d'office) - M. Pierre D'Amours (d'office)

Adoptée.

**12. CALENDRIER DES SÉANCES 2019 DU CONSEIL DE LA MRC**

Le calendrier suivant est déposé au conseil. Les dates des événements des unions municipales seront vérifiées et le calendrier sera adopté à la séance ordinaire du 12 décembre prochain.

- Mercredi, 23 janvier	19h30	Séance ordinaire et rencontre de travail
- Mercredi, 6 février	19h30	Rencontre de travail
- Mercredi, 13 février	19h30	Séance ordinaire
- Mercredi, 6 mars	19h30	Rencontre de travail
- Mercredi, 13 mars	19h30	Séance ordinaire
- Mercredi, 3 avril	19h30	Rencontre de travail
- Mercredi, 10 avril	19h30	Séance ordinaire
- Mercredi, 1 mai	19h30	Rencontre de travail
- Mercredi, 8 mai	19h30	Séance ordinaire
- Mercredi, 5 juin	19h30	Rencontre de travail
- Mercredi, 12 juin	19h30	Séance ordinaire
- Mercredi, 14 août	19h30	Séance ordinaire
- Mercredi, 4 septembre	19h30	Rencontre de travail

-	Mercredi, 11 septembre	19h30	Séance ordinaire
-	Mercredi, 2 octobre	19h30	Rencontre de travail - Orientations budgétaires générales
-	Mercredi, 9 octobre	19h30	Séance ordinaire
-	Mercredi, 23 octobre	19h30	Rencontre de travail - Étude du budget I
-	Mercredi, 20 novembre	19h30	Rencontre de travail - Étude du budget II
-	Mercredi, 27 novembre	19h30	Séance ordinaire - Adoption budget et nomination comité administratif
-	Mercredi, 11 décembre	19h30	Séance ordinaire

### 13. MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE TRAVAIL OU MANDAT AU COMITÉ ADMINISTRATIF

Au cours de l'automne 2018, plus particulièrement pendant le processus d'étude des prévisions budgétaires 2019, certains sujets ont été discutés à la table du conseil sans qu'une orientation précise n'ait été soumise pour décision. Afin de statuer sur ces sujets, il vous est recommandé de former un comité de travail ou de mandater le comité administratif pour faire l'évaluation des dossiers et pour proposer des recommandations au conseil.

Les éléments à traiter sont les suivants :

1. Étude de la Convention de partage des redevances des parcs éoliens sur le territoire de la MRC de La Matapédia
2. Étude de la mise en place d'un fonds d'investissement matapédien par l'utilisation du fonds de prévoyance des parcs éoliens du Bas-St-Laurent
3. Étude de la mise en place d'un fonds pour une éventuelle contribution de la MRC aux organisations, activités, infrastructures à caractère régional

Chacun des sujets implique l'obligation de dresser un portrait clair de la situation et des éléments de problématique à corriger s'il y a lieu. Ces mandats vont donc requérir une somme de travail importante qui pourrait nécessiter le recours à des ressources et expertises externes. De plus, l'aspect financier étant au cœur des préoccupations dans ces dossiers, il vous est recommandé de les traiter par un seul et même comité de travail ou par le comité administratif.

#### Résolution CM 2018-218                      **concernant l'étude de la Convention de partage des redevances des parcs éoliens sur le territoire de la MRC de La Matapédia**

Sur une proposition de M. Jocelyn Jean, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu que l'étude de la Convention de partage des redevances des parcs éoliens sur le territoire de la MRC de La Matapédia soit étudiée par les membres du conseil de la MRC lors d'une rencontre de travail ultérieure.

Adoptée.

#### Résolution CM 2018-219                      **concernant l'étude pour la mise en place d'un fonds d'investissement matapédien et d'un fonds pour une éventuelle contribution de la MRC aux organisations, activités, infrastructures à caractère régional**

Sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu de désigner le comité administratif pour l'étude de la mise en place d'un fonds d'investissement matapédien et la mise en place d'un fonds pour une éventuelle contribution de la MRC aux organisations, activités, infrastructures à caractère régional.

Adoptée.

### 14. DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE DU PRÉFET – DÉPÔT

Dépôt est fait de la déclaration d'intérêt pécuniaire de Mme Chantale Lavoie, préfet, auprès du secrétaire adjoint.

### 15. PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE ET PLAN D'ACTION MADA

Monsieur Stéphane Pineault dépose et présente aux membres du conseil de la MRC la politique et le plan d'action Municipalité Amies des Aînés. Les commentaires doivent être acheminés à Mme Virginie Beaudin Houle d'ici une semaine. La politique et le plan d'action seront adoptés lors de la prochaine séance du conseil le 12 décembre prochain.

On questionne la place occupée par le CISSS du Bas-Saint-Laurent et du comité local dans le document. Une proposition sera amenée pour l'adoption du 12 décembre prochain.

### 16. CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée sur les tablettes électroniques des membres du conseil.

### 17. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

### 18. AUTRES SUJETS

#### 18.1 Prochaine rencontre du conseil – Séance ordinaire du 12 décembre 2018 à 19h30

Le conseil de la MRC tiendra sa prochaine séance ordinaire mercredi le 12 décembre à compter de 19h30.

### 18.2 Résolution nommant un substitut lors des séances du conseil de la MRC – Rappel

Monsieur Joël Tremblay, secrétaire adjoint, fait un rappel concernant la nomination des substituts au maire lors des séances du conseil de la MRC. Un modèle de résolution pour les municipalités est déposé à cet effet.

### 18.3 Projet de résolution - Accord États-Unis/Mexique/Canada

#### Résolution CM 2018-220                      **concernant l'Accord États-Unis/Mexique/Canada**

- Considérant            que le 1<sup>er</sup> octobre 2018, le Gouvernement du Canada a signé le nouvel Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC);
- Considérant            que cet accord prévoit une brèche de près de 4% sur la gestion de l'offre dans les produits du lait;
- Considérant            l'importance de l'agriculture sur le territoire de La Matapédia et du nombre important de producteurs laitiers et de producteurs d'œufs;
- Considérant            que l'usine NATREL d'Agropur est située sur notre territoire et transforme non seulement le lait de nos producteurs, mais également celui des provinces Maritimes;
- Considérant            que des droits compensatoires sur l'acier, l'aluminium et le bois d'œuvre sont également maintenus dans cet accord;
- Considérant            que plusieurs entreprises de La Matapédia sont inquiètes et pourraient subir un impact majeur;
- Considérant            que les principaux secteurs d'activités économiques de La Matapédia sont la forêt et l'agriculture.

En conséquence, sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Pierre D'Amours, il est résolu unanimement :

1. Que La MRC de La Matapédia, en soutien aux entreprises et entrepreneurs concernés de notre territoire, appuie les représentants de ces entreprises dans leur démarche de règlement auprès du gouvernement canadien;
2. Que la MRC de La Matapédia interpelle M. Justin Trudeau, Premier Ministre du Canada, M. Lawrence MacAulay, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, M. Amarjeet Sohi, ministre des Ressources naturelles, M. Navdeep Bains, ministre de l'Innovation, de la science et du Développement économique et M. Rémi Massé, député d'Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia, afin de leur signifier leurs vives inquiétudes sur les impacts de cet accord sur les entreprises de notre région et leur demander de trouver, en collaboration avec les secteurs concernés, des mesures atténuantes permettant de limiter et d'éviter les impacts pressentis;
3. Que la MRC de La Matapédia interpelle également M. François Legault, Premier Ministre du Québec, M. André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Pierre Dufour, ministre de la Forêt, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, ainsi que M. Pascal Bérubé, député Matane-Matapédia, afin qu'ils veillent à dénoncer et limiter les impacts pour les entreprises du Québec, dont celles de La Matapédia.

Adoptée.

### 18.4 Avis de motion - Règlement relatif à un emprunt pour la phase 3 du projet antigivre Wicetec – Parc éolien du Lac-Alfred

#### Avis de motion CM 2018-221                      **relatif à un règlement d'emprunt pour la phase 3 du projet antigivre Wicetec – Parc éolien du Lac-Alfred**

Avis est donné par M. Pierre D'Amours à l'effet qu'à une prochaine séance, un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour financer la contribution de la Société d'énergies renouvelables de la Matapédia, société en commandite, dont la MRC de La Matapédia est le seul commanditaire, dans le projet relatif à la phase 3 de l'installation d'une technologie antigivre (Wicetec) sur 15 éoliennes supplémentaires du parc éolien du lac-Alfred.

Un projet de règlement est déposé au conseil en même temps que l'avis de motion.

### 18.5 Décision chambre de commerce

Monsieur Marcel Belzile demande quand la MRC prendra position sur la demande de la Chambre de commerce. Les municipalités doivent se pencher individuellement sur leur adhésion alors que la MRC intégrera la question lors de sa réflexion concernant la mise en place d'un fonds en soutien aux organismes régionaux.

### 18.6 Résolution sur la situation du français en Ontario

#### Résolution CM 2018-222                      **concernant un appui aux communautés francophones de l'Ontario**

- Considérant            la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone;
- Considérant            la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario;

- Considérant la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision;
- Considérant que les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau;
- Considérant que le Premier Ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs;
- Considérant la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Daniel Carrier, il est résolu :

1. Que la MRC de la Matapédia demande au Premier Ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario;
2. Que le conseil exprime sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario;
3. Que le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière;
4. Que le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario;
5. Que copie de cette résolution soit envoyée au Premier Ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au Premier Ministre du Canada, au Premier Ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée.

## 19. LEVÉE DE LA SÉANCE

### Résolution CM 2018-223 concernant la levée de la séance ordinaire du 28 novembre 2018

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Daniel Carrier, il est unanimement résolu de lever la séance à 22h20.

Adoptée.

---

Chantale Lavoie, préfet

---

Joël Tremblay, secrétaire adjoint